



Contrat de location machine non honoré

Par **alexchan89**, le **19/07/2013** à **07:19**

Bonjour à tous

J'ai une question un peu compliquée à vous poser.

Tout d'abord je vais vous poser la situation, à savoir, j'étais gérant d'une entreprise individuelle que j'ai du arrêter car non rentable et beaucoup de soucis financiers.

Seulement j'avais une machine que je louait sous contrat de location sans l'entretien et sur 4 ans. Or je l'ai toujours sur les bras, il me reste 2 ans et demi à payer et la société de location ne veut pas récupérer la machine et interrompre le contrat. Je suis responsable et engagé personnellement pour l'honorer jusqu'au bout. Le problème c'est que je viens de me faire embaucher au smic, l'arrêt de mon entreprise a laissé des cicatrices financières et je n'arrive plus à payer tout ce que je dois, y compris le loyer de cette machine (360euros/mois) qui en plus ne marche plus car restée trop longtemps sans servir!

Je suis un peu perdu...je voudrais savoir ce que je risque si je ne peux pas payer, vont-il me saisir ma maison, ne peuvent-ils pas se contenter de reprendre la machine, et si je leur envoi 50 euros tous les mois (je ne peux pas plus) peuvent-ils lancer une procédure quand même? je ne sais plus quoi faire et ma compagne (non marié) à qui appartient forcément 50% de la maison angoisse.

Je vous remercie par avance pour vos conseils